



Rupture de PACS avec maison (achat récent)

Par **Nivelle Florian**, le **08/11/2016** à **07:58**

Bonjour,

Je viens par le présent demander aide et conseils quant à ma situation.

Ma compagne, à décidé de rompre notre union après avoir acheté une maison et nous être pacsé il y a peu. Maintenant, le temps est à la séparation. Problème : j'ai financé une partie des travaux sur des fonds qui m'étaient propres, j'ai donc demandé à ce que ces frais me soient restitués, après tout je n'ai plus le droit de vivre dans cette maison car elle l'a décidé, je ne vais pas lui payer sa salle de bain !

Seulement, celle ci me rétorque que, ses parents ayant investis également dans la maison, factures à l'appui, il est hors de question qu'elle me redonne quoi que ce soit.

Je suis perdu, et je me demande donc si juridiquement quelque chose me protège de cela, ou alors dois je réellement me faire à l'idée que j'ai financé certaines choses pour un "nous" qui n'existe plus et que je n'ai aucun moyen d'être "dédommagé".

Idem dans la procédure de séparation : elle me demande de partir et l'affect faisant (car encore éperduement amoureux de cette femme), je suis en passe de déménager. Seulement aucune banque ne la suit pour reprendre à elle seul le prêt, et donc l'arrangement est plus que limite, elle conserve la maison, je reste officiellement emprunteur sur le prêt mais je m'en vais et elle assume seule les frais afférents à la maison ...

Je suis perdu dans cette situation ou les sentiments (encore présents pour ma part) n'aide en rien à y entrevoir une solution claire et impartiale.

Merci de votre aide

Par **youris**, le **08/11/2016** à **13:49**

bonjour,

il faut savoir qui est propriétaire de la maison et dans quelles proportions.

vous n'avez aucune obligation d'obtempérer aux injonctions de votre partenaire si vous êtes également propriétaire du bien indivis surtout si vous restez solidaire du prêt.

la propriété d'un bien immobilier est selon ce qui figure sur le titre de propriété et non sur son financement.

si votre partenaire ne peut assurer seule le remboursement du prêt pour autant que la banque accepte de vous désolidariser, la seule solution, c'est la vente.

à votre place, tant que vous n'êtes pas d'accord sur les modalités de séparation, je resterais

dans la maison.

imaginez, si votre ex arrête de rembourser, la banque va vous demander de rembourser la totalité des échéances pour un bien que vous n'occupez pas.

salutations

Par **Nivelle Florian**, le **08/11/2016 à 14:10**

Bonjour et merci de votre réponse. Nous avons acheté cette maison a 50/50, et dans sa logique, bien qu'aucune banque ne la suit en l'état pour reprendre mes parts et assumer seule la maison, son postulat est que je parte, et qu'elle assumera seule les frais afférents à la maison et de sa vie au quotidien ... ce qui m'effraie car je pense cela peu probable. D'où mon inquiétude ... et les sentiments à n'aidant pas ... je suis perdu

Par **youris**, le **08/11/2016 à 14:37**

je vous conseille de ne pas quitter votre maison tant que vous n'avez pas réglé les conséquences pratiques de votre séparation.
vous avez les mêmes droits sur ce bien que votre ex.